



2 mai 2019


Secrétariat à la condition féminine

LES CONSULTATIONS



Près de 150 organismes issus de divers horizons ont participé à la démarche de consultation qui a mené à ce 4^e plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale.

Au total, plus de 50 mémoires ont été reçus et analysés dans le cadre des travaux d'élaboration du présent plan d'action.



« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Elle comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. La violence conjugale peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. »

PLUS DE 600 M\$ SUR 5 ANS



86 M\$ de nouveaux investissements pour la mise en œuvre de 56 nouvelles actions, dont :

- du soutien aux maisons d'hébergement pour femmes et aux organismes du milieu communautaires (57 M\$).

520 M\$ consacrés aux actions récurrentes, dont :

- une ligne d'écoute gratuite et confidentielle (3,7 M\$ sur 5 ans);
- le réseau des maisons d'hébergement pour les femmes victimes (390 M\$ sur 5 ans).

LES AXES



AXE 1

Prévention, sensibilisation et information

AXE 2

Dépistage et intervention psychosociale

AXE 3

Intervention policière, judiciaire et correctionnelle

AXE 4

Partage de l'expertise et développement des connaissances

AXE 1 : PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

Les objectifs :

1. Soutenir les efforts de sensibilisation à la violence conjugale;
2. Diversifier et adapter les moyens utilisés pour informer le public et certains groupes de la population sur la violence conjugale, les ressources disponibles ainsi que les recours pour les victimes;
3. Augmenter, au sein de la population, les connaissances relatives aux différentes manifestations de violence conjugale et aux façons d'agir à titre de témoins actifs.

AXE 1 : PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

- 15 nouvelles actions (**13,7 M\$**), dont :
 - Soutenir des activités de sensibilisation à la violence conjugale et à la violence faite aux femmes.
 - Soutenir des projets de sensibilisation à la violence exercée dans les relations amoureuses réalisés par et pour les jeunes.
 - Soutenir les initiatives en milieu de travail visant à prévenir et à contrer la violence conjugale.
 - Produire des outils de prévention et de sensibilisation à l'intention des victimes de violence conjugale et portant sur les enjeux de sécurité découlant de l'utilisation des fonctions de géolocalisation des technologies cellulaires et des médias sociaux.
 - Soutenir des activités de sensibilisation à la violence entre partenaires intimes pour les hommes et les garçons.

AXE 2 : DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Les objectifs :

1. Soutenir l'adaptation des services offerts par certaines ressources spécialisées en matière de violence conjugale de manière à mieux tenir compte des réalités ou des besoins particuliers;
2. Augmenter, au moyen de formations et d'outils, la capacité de certaines ressources publiques, parapubliques et communautaires à dépister la violence conjugale vécue par les personnes qui les fréquentent et à intervenir adéquatement auprès d'elles.

AXE 2 : DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

- 16 nouvelles actions (**47,7 M\$**), dont :
 - Soutenir financièrement l'adaptation des services des maisons d'hébergement de première étape aux réalités des personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité.
 - Consolider le réseau des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes victimes de violence conjugale en situation de postséparation par un soutien communautaire en logement social.
 - Soutenir financièrement l'adaptation des services des organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents aux réalités de leur clientèle.
 - Favoriser le développement des compétences des intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux au regard de l'identification précoce et de l'intervention en matière de violence conjugale en offrant des sessions de formation et un encadrement adéquats.

AXE 3 : INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

Les objectifs :

1. Faciliter la participation des victimes de violence conjugale à l'enquête policière et au processus judiciaire, et renforcer les mesures de protection à leur égard;
2. Améliorer la capacité du système judiciaire à traiter les dossiers de violence conjugale;
3. Améliorer les capacités d'intervention des acteurs des milieux policier, judiciaire et correctionnel en matière de violence conjugale.

AXE 3 : INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

- 11 nouvelles actions (**21,7 M\$**), dont :
 - Favoriser un traitement judiciaire prioritaire des dossiers de violence conjugale.
 - Adopter un programme de rencontre entre la procureure ou le procureur aux poursuites criminelles et pénales et la victime de violence conjugale.
 - Implanter, dans certaines régions du Québec, un service d'évaluation des conjoints ayant des comportements violents au stade de la mise en liberté provisoire.

AXE 4 : PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Les objectifs :

1. Créer des occasions de partage d'expertise entre différents milieux concernés par la violence conjugale;
2. Renforcer et diversifier les moyens de concertation et de collaboration;
3. Soutenir le développement et la diffusion des connaissances et des données en matière de violence conjugale.

AXE 4 : PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

- 14 nouvelles actions (**2,8 M\$**), dont :
 - Mettre sur pied un forum des partenaires en matière de violence conjugale.
 - Établir des mécanismes de collaboration visant à favoriser des interventions concertées auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur famille.
 - Soutenir une meilleure connaissance quantitative du phénomène de la violence entre partenaires intimes.
 - Poursuivre la recherche et soutenir le transfert des connaissances en lien avec la violence conjugale chez les femmes, les hommes et les enfants vivant dans un contexte de vulnérabilité.

État de réalisation du Plan d'action



- En date du 31 décembre 2018, la mise en œuvre de 35 des nouvelles actions du plan portées par les ministères et organismes impliqués était en cours (63 %), alors que la mise en œuvre des 21 autres actions (38 %) était à venir.

LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS



- De nouveaux crédits de 14 M\$ sur 5 ans ont été réservés pour réaliser cette démarche et mettre en œuvre ces mesures.
- Ces crédits s'ajoutent aux 86 M\$ de nouveaux investissements.
- Une démarche collaborative est en cours.

MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ENGAGÉS DANS LE PLAN D'ACTION – 1/2

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels)
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Conseil du statut de la femme
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- École nationale de police du Québec
- Ministère de la Famille
- Institut national de santé publique du Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ENGAGÉS DANS LE PLAN D'ACTION – 2/2

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- Ministère de la Justice (y compris le Bureau de lutte contre l'homophobie)
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (y compris le Secrétariat aux aînés)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Office des personnes handicapées du Québec
- Secrétariat aux affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif)
- Secrétariat à la jeunesse (ministère du Conseil exécutif)
- Secrétariat à la condition féminine



Compte tenu de la riche expertise que détiennent les partenaires de la société civile eu égard à la problématique de la violence conjugale, le gouvernement entend les mettre à profit dans la mise en œuvre de plusieurs actions du plan d'action.



**PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE
VIOLENCE CONJUGALE**

**CONTRE
LA VIOLENCE
CONJUGALE
AGISSONS**

2018-2023

Période de questions



MERCI !